

SEYCHELLES
SYSTÈME DE PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LE TRANSPORT AÉRIEN (SATAPS)



Domaine	Mesure	Référence
Allègement des restrictions	Réviser les ASA pour alléger les restrictions frappant la propriété et le contrôle des transporteurs aériens	Le processus de libéralisation des services aériens est entrepris de manière bilatérale et intègre certains des éléments importants de la Décision de Yamoussoukro, notamment les désignations multiples, ainsi que des dispositions libérales relatives à la capacité et aux droits de trafic, au cas par cas.
	Réviser les ASA pour alléger les restrictions de capacité	
Redevances	Mettre en œuvre les politiques de l'OACI sur les redevances d'usage	Les Seychelles s'efforcent de se conformer au Doc 9082 de l'OACI, malgré certaines interventions gouvernementales visant à percevoir auprès des passagers des redevances apparentées à des impôts qui sont versées au Gouvernement.
Concurrence	Appuyer le Recueil OACI des politiques et pratiques en matière de concurrence (répondre à la lettre de l'OACI aux États EC2/109-15/42)	
	Encourager la coopération entre les autorités en matière de concurrence	Les Seychelles sont en faveur d'un libre marché concurrentiel pour les exploitants aériens.
	Participer au Symposium de l'OACI sur le transport aérien (IATS) en mars 2016	
	Assurer la coopération des exploitants de transport aérien par des partages de codes/alliances	
Renforcement de la connectivité pour les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL)	Appuyer l'établissement d'indicateurs de connectivité par l'OACI	
	Mettre en œuvre des mécanismes de services essentiels	Des pourparlers sont en cours avec les instances chargées du tourisme et des statistiques aux Seychelles quant à la mise en œuvre des ESTDR. La nécessité de mettre en place un tel système a été évoquée en 2005 dans un projet de document de politique sur le transport aérien. L'AAC des Seychelles tentera de faire avancer ce projet en partenariat avec des parties prenante afin d'obtenir certains résultats.
Protection des consommateurs	Associer des organisations représentant les consommateurs	
	Adhérer à la Convention de Montréal de 1999	
Coopération dans toute la chaîne de valeur	Appliquer les principes de base de l'OACI (adoptés par le Conseil de l'OACI le 17 juin 2015) dans les pratiques de réglementation et d'exploitation	Les Seychelles sont favorables à l'initiative de protection des consommateurs. Un renforcement des capacités dans ce domaine est nécessaire pour concrétiser les activités à cet égard. Des orientations de l'OACI seront utiles.
	Appuyer la coopération entre parties prenantes, dont les suivantes : Organisation mondiale du tourisme (OMT), Association du transport aérien international (IATA), Conseil international des aéroports (ACI), Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), Commission de l'Union africaine (AUC), Airlines Association of Southern Africa (AASA)	Des efforts nationaux sont en cours en vue d'améliorer la synergie, en particulier entre les organismes chargés de l'aviation civile, du tourisme, du commerce et des investissements.
Données et analyses	Partager des données et des analyses	
	Partager des prévisions sur mesure de trafic et de fret aérien	
	Fournir des outils d'analyse opérationnelle	
Renouvellement du parc aérien	Adhérer à la Convention du Cap de 2001	Les Seychelles ont déposé leurs documents. La déclaration relative à la Convention du Cap est en suspens. Les Seychelles ont grand besoin d'un renforcement des capacités dans ce domaine afin de mener à bien le processus et de veiller à une mise en œuvre complète dans la législation nationale.
	Recourir à l'article 83 bis de la Convention de Chicago	
Développement de l'infrastructure	Envisager des pratiques visant à attirer des investissements de capitaux publics/privés, telles que des partenariats public-privé (PPP)	Un important développement des immobilisations a été réalisé et d'autres travaux sont en cours dans le cadre des efforts pour continuer d'améliorer la capacité de l'infrastructure. D'autres développements infrastructurels ont été planifiés et conçus selon le Plan de masse de l'aéroport international des Seychelles. Diverses options de financement visant à répondre à cette exigence font l'objet d'un examen.
	Fournir une infrastructure suffisante pour s'adapter à la croissance	Du fait de l'insularité des Seychelles, les voyageurs peuvent facilement se rendre dans d'autres îles par avion ou par ferry. Les besoins en transport routier à destination et en provenance de l'aéroport devront être ajustés en fonction de la croissance future. L'aéroport international des Seychelles tire profit aujourd'hui d'une aérogare de fret récemment agrandie et modernisée, capable de répondre aux besoins croissants du commerce, y compris à toutes les exigences réglementaires ainsi qu'aux demandes d'entreposage sous froid ou à sec. Les besoins en matière de fret ont été pris en compte dans le Plan de masse de l'aéroport international des Seychelles.
	Renforcer la sensibilisation aux orientations de l'OACI sur le financement de l'infrastructure	

Libéralisation de l'accès aux marchés	Accorder les droits de trafic de 7 ^e liberté pour les services de fret aérien	
	Harmoniser les accords sur les services aériens (ASA) avec la Décision de Yamoussoukro	Le processus de libéralisation des services aériens est entrepris de manière bilatérale et intègre certains des éléments importants de la Décision de Yamoussoukro, notamment les désignations multiples, ainsi que des dispositions libérales relatives à la capacité et aux droits de trafic, au cas par cas.
	Mettre en œuvre le cadre de la Décision de Yamoussoukro	Les Seychelles sont signataires de la Décision de Yamoussoukro.

Sécurité	Mettre en œuvre les objectifs cibles de sécurité de la Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'aviation en Afrique (2012)	
	Établir des mécanismes pour assurer la pérennité du financement des fonctions de supervision de la sécurité	
Sûreté et facilitation	Appuyer la soumission électronique des données sur les marchandises qui franchissent des frontières ; les documents électroniques pour le fret (e-freight) ; la lettre de transport aérien électronique (e-AWB)	
	Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'agents habilités et d'expéditeurs connus	
	Mettre en place des mécanismes pour assurer la pérennité du financement des fonctions de supervision de la sûreté	
	Mettre en œuvre les visas électroniques	Les Seychelles n'imposent pas de règle rigoureuse en matière de visa. Les visiteurs obtiennent un visa à l'arrivée dans la mesure où ils répondent aux conditions normales d'admission.
	Éliminer les obstacles non physiques entre les États	Le cadre en place comprend un Comité national de sûreté de l'aviation et un Comité de facilitation. Le Comité des exploitants d'entreprise de transport aérien, auquel participent de nombreuses parties prenantes aéroportuaires, examine aussi des préoccupations en matière de facilitation du point de vue des transporteurs aériens. Les Seychelles n'imposent pas de règle rigoureuse en matière de visa. Les visiteurs obtiennent un visa à l'arrivée dans la mesure où ils répondent aux conditions normales d'admission. Des difficultés sont ressenties lorsqu'il faut prendre en compte de nouvelles exigences telles que des postes de congé de santé concernant Ebola ou toute autre nouvelle exigence qui pourrait survenir.
Imposition	Éviter de percevoir des impôts discriminatoires sur le transport aérien	
	Mettre en œuvre les politiques de l'OACI sur l'imposition	En vue d'alléger les fardeaux fiscaux des exploitants internationaux, les Seychelles s'efforcent généralement de conclure des ententes visant à éviter une double imposition.
	Évaluer les incidences économiques d'une imposition excessive	
Formation	Appuyer les efforts de l'OACI pour quantifier la pénurie de personnel (Doc 9956)	
	Appuyer les initiatives OACI de renforcement des capacités : Prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP), Fonds volontaire de développement des ressources humaines (HRDF)	Les Seychelles appuient l'initiative pour la parité des sexes et pour le renforcement des capacités et s'efforceront de participer au HRDF.
	Recourir à la formation OACI spécifique au fret aérien, notamment les marchandises dangereuses	